



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 juillet 2021

Comité de pilotage « baignade » : poursuivre l'élan donné collectivement pour améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne

Amélie OUDEA-CASTERA, Ministre des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques et Anne HIDALGO, Maire de Paris, ont ouvert le 4 juillet 2022 au Muséum national d'histoire naturelle, le comité de pilotage « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine ».

Co-présidé par Anne Hidalgo, maire de Paris et Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ce comité de pilotage réunit l'ensemble des collectivités territoriales partenaires, dont les conseils départementaux de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, la Métropole du Grand Paris et 9 établissements publics territoriaux du Grand Paris, ainsi que le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). A deux ans des Jeux, cette dixième réunion du comité de pilotage a permis de faire le point sur les efforts engagés par tous ces acteurs, dans l'ensemble des territoires, pour améliorer la qualité environnementale et sanitaire de l'eau de la Seine et de la Marne et restaurer son bon état écologique. L'objectif est de parvenir à rendre le fleuve et son affluent baignables à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et d'y installer des sites de baignade pérennes dès 2025.

Pour y parvenir, de nombreuses actions sont en cours tels que des travaux majeurs sur plusieurs ouvrages structurants et des travaux complexes sur les réseaux publics de collecte des eaux pluviales, qui sont accompagnés d'une politique volontariste de correction des mauvais branchements individuels ou collectifs.

Point d'étape sur les travaux dans les ouvrages structurants

La livraison des ouvrages permettant la désinfection des rejets des stations de traitement des eaux usées sera achevée d'ici à l'été 2023 ; les travaux de stockage des eaux non traitées par temps de pluie, comme le bassin d'Austerlitz dont le tunnelier était baptisé le 4 juillet, devraient aboutir d'ici avril 2024.

La résorption des mauvais branchements

Une grande partie de la pollution des cours d'eau est liée à des branchements d'assainissement défectueux. Estimés à 23 000, ces branchements rejettent directement les eaux usées dans les rivières via le réseau d'eaux pluviales.

L'amélioration de la qualité de la Marne et de la Seine passe par la correction de ces mauvais branchements sur le réseau public et chez les particuliers. La loi Climat et résilience a rendu la mise en conformité obligatoire des branchements au moment d'une vente immobilière. Le site monbranchement.fr est déployé pour accompagner les particuliers dans leurs travaux et une campagne de communication spécifique est lancée à leur intention.

Le rythme des mises en conformité s'est accéléré ce qui permettra d'en corriger une proportion importante d'ici aux Jeux.

Un investissement financier sans précédent

Au cœur de ces actions, l'Etat via son opérateur l'Agence de l'eau Seine-Normandie, a très significativement relevé son niveau d'aides pour les travaux du plan baignade en portant, depuis juillet 2021, le taux de subvention pour les travaux des collectivités sur la modernisation ou l'extension de leurs réseaux publics à 80 %, et un forfait de 4200 € (5000 € en cas de maîtrise d'ouvrage publique) pour les travaux de correction des mauvais branchements à la charge des particuliers.

Une réussite collective à venir

Grâce à l'exceptionnelle mobilisation de tous, environ 75% de la pollution des eaux pourra être éliminée d'ici l'été 2024, ce qui permettra d'assurer la tenue des Jeux olympiques et paralympiques dans de bonnes conditions tout en assurant un héritage unique portant potentiellement sur la concrétisation de 23 sites de baignade en Seine et en Marne.

Qu'est-ce que le plan « Qualité de l'Eau et Baignade » ?

Lancé en 2016, un **comité de pilotage**, coprésidé par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et la maire de Paris, réunissant l'ensemble des partenaires, a permis de bâtir un plan d'actions ambitieux. Le **Plan Qualité de l'Eau et Baignade** vise à améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne, renforcer la biodiversité et rendre possible la baignade. Pour cela, plusieurs axes de travail ont été définis : mise en conformité de la collecte des eaux usées (création ou rénovation de réseaux publics, correction des mauvais branchements privés), mise en place de zonages pluviaux, création de réseaux d'assainissement à quai et raccordement des bateaux et établissements flottants, construction d'ouvrages de régulation et d'optimisation de réseau d'eaux usées, ... **Entre 1,1 et 1,4 milliard d'euros** seront ainsi mobilisés pour rendre aux cours d'eau leur bon état écologique et permettre la baignade. Son financement est assuré par les collectivités et l'Etat, via son opérateur, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et des crédits du plan de relance.

Un protocole d'engagement, signé en octobre 2019, réunit l'ensemble des partenaires pour sa réalisation. **23 sites de baignade sur 16 communes de la métropole parisienne** ont été identifiés en octobre 2018, **dont 5 à Paris**, pour lesquels les études de faisabilité se poursuivent.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 42 76 49 61 / presse@paris.fr

Ville de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france



